



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 février 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

#### I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 26 de la résolution 2173 (2014) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci m'a prié de continuer à lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le présent rapport fournit un état actualisé et une analyse de la situation au Darfour et des progrès accomplis dans la réalisation des priorités et objectifs stratégiques de l'Opération depuis la publication de mon précédent rapport, en date du 26 novembre 2014 (S/2014/852), jusqu'au 12 février 2015.

2. Au paragraphe 7 de la résolution 2173 (2014), le Conseil m'a prié de conduire, en concertation étroite avec l'Union africaine et en sollicitant le point de vue de toutes les parties prenantes, une analyse de la réalisation de l'examen de la MINUAD, y compris des résultats obtenus dans le cadre des priorités stratégiques révisées, des progrès faits pour ce qui est de relever les défis auxquels la mission doit faire face, tels que mis en évidence par l'examen, tout fait nouveau significatif concernant la situation au Darfour et ses conséquences pour le mandat et les attributions de l'Opération, et une analyse des tâches qui restent pertinentes et pour lesquelles l'équipe de pays offre un avantage comparatif, accompagnée d'une feuille de route en vue du transfert de ces tâches dans toute la mesure possible à l'équipe de pays, en tenant compte des contributions des donateurs et autres acteurs concernés. J'ai présenté au Conseil un rapport spécial contenant mon évaluation de la situation à cet égard et d'autres recommandations sur le futur mandat, la composition, la configuration et la stratégie de sortie de la MINUAD, ainsi que sur ses relations avec d'autres acteurs du système des Nations Unies au Darfour et au Soudan.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 mars 2015).



## **II. Vue d'ensemble et analyse de la dynamique du conflit et de la situation opérationnelle au Darfour**

### **A. Analyse des tendances actuelles et de la dynamique du conflit au Darfour**

3. La situation en matière de sécurité au Darfour, qui s'est détériorée au cours de la période à l'examen, est caractérisée par trois tendances principales. Tout d'abord, depuis décembre, peu de progrès ont été réalisés dans les négociations directes entre le Gouvernement soudanais et les groupes armés. Les préparatifs du dialogue national sont également dans l'impasse et les tensions se sont exacerbées en prévision des prochaines élections nationales. En deuxième lieu, l'augmentation des tensions politiques a coïncidé avec une forte escalade du conflit au Darfour entre le Gouvernement et les mouvements armés comme suite au redéploiement de la Force d'appui rapide en décembre. En troisième lieu, la population civile continue d'être touchée par le conflit intercommunautaire résultant de la situation économique et les conflits relatifs à la terre et aux ressources. La population pâtit également de la criminalité généralisée en raison de la grave désorganisation des moyens de subsistance traditionnels et de la faiblesse des mécanismes de règlement des litiges et de l'état de droit.

#### **Négociations et autres faits politiques marquants**

4. Des pourparlers directs entre, d'une part, le Gouvernement soudanais et, d'autre part, l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et le Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Gibril Ibrahim (MJE-Gibril), deux des mouvements armés du Darfour qui ne sont pas signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, ont commencé sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine à Addis-Abeba le 23 novembre. Malgré des efforts concertés, l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), qui est aussi non-signataire du Document de Doha, a décidé de ne pas prendre part à cette série de négociations. Au cours des pourparlers, le Gouvernement a réaffirmé qu'il ne soumettrait pas le Document de Doha à de nouvelles négociations, tandis que les mouvements armés insistaient sur le fait qu'ils n'étaient pas liés par un accord qu'ils n'avaient jamais signé. Le 26 novembre, le Groupe de mise en œuvre a proposé aux parties d'inscrire à l'ordre du jour des pourparlers les arrangements en matière de sécurité, les questions politiques, les questions humanitaires, les liens entre les négociations et le dialogue national et la méthode de travail. Le Gouvernement a rejeté la proposition visant à faire des questions humanitaires un point distinct de l'ordre du jour, faisant valoir que celles-ci pourraient être examinées dans le cadre des arrangements en matière de sécurité ou des questions politiques. Les mouvements armés ont toutefois insisté pour que les questions humanitaires soient maintenues à l'ordre du jour et ont également proposé d'y inscrire d'autres points portant sur les activités de reconstruction et de développement; les réfugiés et les personnes déplacées; les questions concernant la terre, les frontières et les nomades; la justice, la responsabilité et la réconciliation; et une indemnisation générale. Faute d'un accord, le Groupe de mise en œuvre a interrompu les pourparlers le 30 novembre afin de permettre aux parties de consulter leurs mandats sur les moyens qui permettraient de sortir de l'impasse.

5. Après cette interruption, le 3 décembre à Addis-Abeba, les oppositions politique et armée, y compris les mouvements armés du Darfour, ont adopté une déclaration conjointe intitulée « L'appel du Soudan », dans laquelle elles s'engageaient à mettre fin aux guerres et à trouver une solution globale, à commencer par la cessation des hostilités, aux conflits au Darfour et dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et à mettre en place des mécanismes et des comités en vue de parvenir à un soulèvement de la population ou à un règlement politique global qui permette de démanteler le régime de parti unique à Khartoum. En outre, la déclaration définissait les conditions fondamentales qui doivent être remplies pour la tenue du dialogue national et pour parvenir à une solution politique globale, y compris la cessation des hostilités, la libération de tous les prisonniers politiques, l'abrogation des lois restreignant les libertés et les droits de l'homme, la formation d'un gouvernement de transition et la mise en place, d'un commun accord, d'une administration chargée de gérer un processus de dialogue en vue d'assurer une paix globale et la transformation démocratique. Les signataires se sont également engagés à boycotter les élections présidentielle et législatives qui doivent avoir lieu en avril 2015, qu'ils qualifient de mascarade visant à légitimer l'actuel régime. L'impasse dans laquelle se trouve la médiation concernant le Darfour et les Deux Zones et l'adoption de « L'appel du Soudan » ont contribué à une forte augmentation des tensions politiques dans le pays.

6. Comme suite à ces événements, le Gouvernement a arrêté, le 6 décembre, le chef des Forces du consensus national (un mouvement d'opposition), Farouk Abu Issa, et le militant de la société civile Maki Mali Amin Madani, à leur retour d'Addis-Abeba à Khartoum. En outre, il a confisqué des exemplaires de plusieurs éditions des journaux *Akhir Lahza* et *Al Midan* et a saisi le responsable de l'enregistrement des partis politiques d'une requête aux fins de la dissolution du parti d'opposition le plus important du Soudan, le Parti national Oumma, le 14 janvier. Le 20 janvier, 18 des 21 partis politiques enregistrés au Soudan ont annoncé la suspension de leur participation au dialogue national au motif que le Gouvernement insistait pour tenir les élections. Les partis d'opposition ont fait valoir que la date des élections devrait être fixée à l'issue du dialogue national, comme convenu dans la feuille de route pour le dialogue national.

7. Le 4 janvier, le Parlement soudanais a adopté, en l'absence des partis d'opposition, une série d'amendements à la Constitution, notamment la nomination par le Président des gouverneurs des États, qui étaient jusqu'à présent élus, et l'élargissement de l'autorité du Service national de renseignement et de sécurité afin d'y inclure le contrôle direct sur la Force d'appui rapide, qui a été déployée pour réprimer la rébellion au Darfour et dans les Deux Zones. Simultanément, à la fin de janvier, le Parlement soudanais a adopté une loi sur la liberté de l'information visant à renforcer le droit d'accéder à l'information publique.

8. Au Darfour, les tensions se sont intensifiées entre le dirigeant du Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) et Président de l'Autorité régionale pour le Darfour, El Tigani Seisi, et le Secrétaire général du Mouvement, Idriss Bahar Abu Garda, au sujet de la corruption, de la prise de décisions unilatérales, de la préférence tribale et de l'absence d'une idéologie politique unifiée. Seisi a été accusé de retarder intentionnellement la transformation du Mouvement en un parti politique afin de rester à son poste actuel pour deux autres années. Fin décembre, des divergences ont été signalées entre les deux hommes au sujet de la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité du Document de Doha pour la paix au

Darfour. De ce fait, l'alliance constituée par le MLJ, qui regroupe principalement six factions disparates, cinq anciennes factions de l'ALS et le Front des forces révolutionnaires unies, a commencé à se déliter sur des bases ethniques : les Four, les Massalit et des clans « arabes » soutenaient Seisi tandis que les Zaghawa, les Tunjur et d'autres clans « arabes » soutenaient Abu Garda. Le 16 janvier, Seisi a chassé Abu Garda du MLJ. Toutefois, deux jours plus tard, le Président du Conseil révolutionnaire de libération du MLJ a publié une déclaration selon laquelle Seisi avait été démis de ses fonctions de Président du Mouvement. Seisi et Abu Garda ont enregistré deux partis politiques distincts dénommés Parti pour la libération et la justice. Ces deux partis ont jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2015 pour mener à terme les formalités de constitution d'un parti politique et de sécurité, faute de quoi ils seront exclus du processus électoral.

### **Combats entre forces gouvernementales et groupes rebelles**

9. Suivant un mode opératoire analogue aux événements survenus au Darfour il y a un an, le début de la saison sèche a coïncidé avec le lancement d'offensives militaires par le Gouvernement soudanais et les mouvements armés. La période considérée a été marquée par une nette augmentation des affrontements entre les forces gouvernementales et l'ALS-MM au Darfour septentrional et l'ALS-AW dans le Djebel Marra. Le 23 décembre, lors d'une cérémonie de remise de diplôme à l'École d'état-major des forces armées soudanaises, le Président Al-Bashir a annoncé la reprise de l'opération « Été décisif » afin d'éliminer les mouvements armés au Darfour et dans les Deux Zones qui n'ont pas répondu à l'appel au dialogue lancé par le Gouvernement. Cette annonce a été suivie par une intensification des combats entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW dans l'est du Djebel Marra et entre celles-ci et l'ALS-MM près de Tawilla (Darfour septentrional).

10. Deux semaines avant l'annonce, le 9 décembre, les forces armées soudanaises ont entamé un siège de quatre jours des positions de l'ALS-AW près de Rofata (Darfour central). Le 10 décembre, l'ALS-AW a riposté en attaquant un convoi de relèvement des forces armées soudanaises à Ragabe Djamaal (Darfour central). Le 11 décembre, des éléments de l'ALS-AW ont également attaqué un convoi de l'armée soudanaise qui escortait les Commissaires du Darfour oriental et du Darfour central à Goulido (Darfour central), faisant cinq morts et deux blessés parmi les soldats. Le 23 décembre, le Gouvernement soudanais a déployé la Force d'appui rapide à Nertiti (Darfour central) et a lancé une attaque contre les éléments de l'ALS-AW dans la localité de Rokero. La localité de Fanga Souk (Darfour occidental), d'importance stratégique, qui relie les capitales des États du Darfour septentrional et du Darfour central et qui a été longtemps tenue par l'ALS-AW, est tombée le 1<sup>er</sup> janvier à l'issue de violents combats faisant suite à une opération conjointe de l'armée soudanaise et la Force d'appui rapide. Le 8 janvier, le Ministre de la défense et le Directeur général du Service national de renseignement et de sécurité se sont rendus à Fanga Souk et ont félicité leurs soldats d'avoir libéré la zone après 13 ans. Le 18 janvier, l'armée soudanaise et la Force d'appui rapide ont lancé une autre opération à grande échelle contre l'ALS-AW dans la zone de Golo. Les 24 et 25 janvier, des combats opposant l'armée soudanaise et la Force d'appui rapide à l'ALS-AW ont été signalés dans les régions d'Azra et de Sarrong au nord-est de Nertiti.

11. Bien qu'ayant subi le poids de la campagne menée par la Force d'appui rapide au début de 2014, en novembre 2014, l'ALS-MM a annoncé son intention de reprendre ses anciennes places fortes le long des rives nord et sud du couloir central :

le triangle Thabet/Abou Zerega/Changil Tobaya, au Darfour septentrional, ainsi que Khor Abeche, Shearia, Labado et Muhajeria, au Darfour méridional et au Darfour oriental. Le 31 décembre, de violents affrontements ont opposé les forces gouvernementales à l'ALS-MM près de Tawilla (Darfour septentrional), touchant la population civile dans 27 villages, dont Tarabat, Massala, Tombora, Sambile, Hajura, Dorma, Khaze, Timoa, Kouroukoutou, Tian, Douga et Dababise. Le 20 janvier, l'ALS-MM a annoncé que 31 de ses combattants, dont le commandant des opérations, ont été tués dans une embuscade tendue par les forces gouvernementales à Orchi dans la localité d'Oum Barou (Darfour septentrional) le 13 janvier. La MINUAD n'a pas pu évaluer les effets de la défaite d'Orchi sur les plans militaires ou la structure générale de l'ALS-MM, faute d'accès à la zone de conflit.

12. Au cours de la période considérée, aucun affrontement direct n'a été signalé entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité-Gibril (MJE-Gibril). Le Gouvernement soudanais a continué d'exhorter le Gouvernement sud-soudanais à cesser de soutenir les mouvements rebelles soudanais, en particulier le MJE-Gibril. Lors d'une visite à Nyala (Darfour septentrional), le 12 décembre, le Directeur général du Service national de renseignement et de sécurité a déclaré que toute attaque menée à partir du territoire du Soudan du Sud serait considérée comme un acte hostile et justifierait une opération de poursuite contre le MJE-Gibril dans ce pays, comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur la situation au Soudan du Sud en date du 17 février 2015 (S/2015/118, par. 23).

### **Bombardements aériens**

13. Les 16 et 18 novembre, la MINUAD a reçu des informations indiquant que des bombardements aériens étaient effectués à Abou Leha, Kornoi et Rofata (Darfour septentrional) en appui à l'offensive terrestre menée par le Gouvernement contre l'ALS-MM. Avec la participation du Service de l'action antimines de l'ONU, la MINUAD a pu vérifier la présence de deux cratères laissés par des bombes dans la zone. Personne n'aurait été blessé dans ces incidents. La mission a également reçu des informations faisant état de bombardements aériens effectués dans les environs de Jurajeen près d'Oum Barou (Darfour septentrional) le 16 novembre et a par la suite confirmé la présence d'un cratère dans la zone. Les bombardements aériens auraient repris dans la localité d'Oum Barou le 7 janvier et se seraient poursuivis jusqu'au 13 janvier, date à laquelle les forces terrestres de l'armée soudanaise ont pris Orchi à l'ALS-MM. Le 9 janvier, le Gouvernement soudanais a refusé l'accès à Oum Barou à une patrouille de vérification de la MINUAD au motif que des opérations militaires étaient en cours dans la zone.

14. La MINUAD a confirmé que des bombardements aériens avaient été effectués aux alentours des villages de Rofata, Kaya, Jawra, Kanuary, Fattah, Kirma et Soullow au Darfour septentrional le 11 décembre. Le 13 décembre, d'autres bombardements ont eu lieu dans le village de Soullow, et deux morts ont été confirmées sur le terrain. La MINUAD a en outre reçu des informations faisant état de bombardements aériens effectués dans la zone de Sabanga (Darfour central) le 14 décembre, qui ont causé la mort de huit combattants de l'ALS-AW. Le 27 janvier, elle a reçu des informations faisant état de bombardements aériens visant les villages d'Arra, de Kirro, de Koron, de Bar Arie, de Tala et de Noni au nord de Golo (Darfour septentrional). La MINUAD n'a pu avoir accès à ces localités en raison de la poursuite du conflit entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW.

**Menaces et attaques contre les civils**

15. Au cours de la période considérée, la MINUAD a enregistré au total 61 cas de violence et d'attaques contre la population civile, qui ont fait 113 morts : 23 cas se sont produits au Darfour septentrional, faisant 60 victimes; 16 au Darfour méridional et au Darfour oriental, faisant 31 victimes; et 22 au Darfour occidental et au Darfour central, faisant 22 victimes. Les milices arabes seraient responsables de 18 cas, les forces du Gouvernement soudanais de 15 et des personnes non identifiées de 28.

16. Les attaques visant les déplacés se sont poursuivies au cours de la période considérée. Ceux-ci ont fait part à la mission de leurs préoccupations au sujet de la détérioration des conditions de sécurité, de la présence d'hommes armés, des tirs aveugles, des actes de harcèlement et de la destruction de fermes, en particulier dans le camp d'Ardamata près d'El Geniena au Darfour occidental et dans les camps de Kalma et d'Al Salam au Darfour méridional. La MINUAD et les acteurs humanitaires reçoivent fréquemment des informations émanant de déplacés et d'autres personnes touchées par la destruction délibérée des cultures par les forces gouvernementales et les milices durant la récente recrudescence des actes de violence. Les zones les plus touchées étaient les localités de Tawilla, d'Al-Fasher et d'Oum Barou.

17. Le 2 janvier, au Darfour septentrional, un groupe d'une centaine d'hommes armés à dos de chameau et à cheval ont attaqué des déplacés dans le village de Biery près de Koutoum (Darfour septentrional) et en ont tué sept. Le 17 janvier, à la suite d'un litige foncier, un nombre indéterminé de miliciens armés à bord d'une dizaine de véhicules de type Land Cruiser et de trois véhicules blindés de transport de troupes ont attaqué des agriculteurs dans la zone de Susuwa près du camp de Zamzam (Darfour septentrional), tuant un civil et en enlevant trois autres. Le 28 janvier, des éléments de la Force d'appui rapide ont attaqué le village de Musbat près d'Oum Barou et tué trois civils. Le 30 janvier, ils ont attaqué les villages d'Oum Sidir, de Hashaba, de Basheen et de Mellit au Darfour septentrional. La mort d'un civil a été confirmée à l'issue de cette attaque.

18. Le 23 novembre, quatre hommes non identifiés ont enlevé quatre femmes déplacées dans les environs de Labado (Darfour méridional), ont violé deux d'entre elles et ont physiquement agressé et grièvement blessé les deux autres. Libérées le même jour, les victimes ont reçu des soins médicaux à la base d'opérations de la MINUAD à Labado. Le 4 décembre, deux femmes déplacées ont été physiquement agressées et l'une d'elle violée par deux hommes armés non identifiés dans la région d'Oum Koudous près du camp de réfugiés de Kalma (Darfour méridional). Le 5 décembre, deux hommes armés non identifiés ont ouvert le feu sur un groupe de déplacés du camp d'Al Salam dans les environs de Nyala (Darfour méridional). Un déplacé a été tué.

**Violences locales et conflits intercommunautaires**

19. Les affrontements intercommunautaires au sujet de l'accès à la terre, à l'eau, aux pâturages et aux autres ressources se sont poursuivis au cours de la période considérée, même s'ils ont baissé en intensité. On dénombre au total 8 affrontements ayant fait 40 morts, contre 11 affrontements et 377 morts confirmées pendant la période précédente. Avec le début de la saison sèche, les risques d'affrontements entre les nomades arabes qui migrent vers le sud et les communautés sédentaires qui font leurs récoltes augmentent.

20. Des litiges au sujet des aires de pâturage ou de l'utilisation des terres, impliquant dans certains cas des déplacés, ont éclaté au Darfour oriental et au Darfour occidental. Le 20 novembre, des membres de la tribu des Abbala ont eu des accrochages avec des déplacés zaghawa à Tabaldia, près de Labado, au Darfour oriental. L'incident, qui aurait été déclenché par un problème lié aux pâturages, a causé la mort d'un Abbala. Plus tard dans la journée, un groupe d'Abbala armés à bord de véhicules équipés d'une mitrailleuse ont mis le feu à des maisons dans les villages de Tabaldia et de Chawa à proximité, avec pour conséquence, semble-t-il, la mort de deux Zaghawa et le vol de bétail. Dans un autre incident impliquant les Abbala et des déplacés zaghawa dû à un regain de tension, des éléments des deux tribus se sont livrés à des attaques les 19, 22 et 23 novembre dans certaines régions de la localité de Labado au sujet de retards dans le paiement du prix du sang (*diyya*). Au Darfour occidental, le 3 décembre, des nomades abbala ont attaqué des agriculteurs massalit dans les environs du village d'Azerni près de Geneina à la suite d'un litige au sujet de l'utilisation des terres : quatre agriculteurs ont été tués et 14 maisons incendiées.

21. Un autre cas d'affrontement entre membres des tribus et déplacés s'est produit au Darfour central le 3 décembre, lorsqu'une cinquantaine de membres armés de la tribu des Bargo (essentiellement des Misseriya) ont bloqué toutes les routes menant au camp de déplacés de Hamidiya. Cet incident avait trait à une tentative de vol dont aurait été victime un Bargo, qui aurait été perpétrée le 2 décembre par des déplacés hamidiya (principalement des Four). Les Bargo se sont mobilisés et ont attaqué le camp de déplacés la même nuit, faisant deux morts et quatre blessés parmi les déplacés. L'incident a provoqué un fort regain des tensions à l'intérieur du camp.

22. Au Darfour occidental, en raison de la destruction des récoltes et de la pratique de faire paître le bétail sur les terres cultivées, un groupe d'une soixantaine d'Arabes armés ont attaqué, le 2 décembre, le village de rapatriés de Karya proche de Masteri : un villageois a été tué, les biens ont été pillés et le village a été partiellement brûlé. Des attaques similaires ont été signalées dans le village de rapatriés de Kadadol les 3 et 5 décembre, date auxquelles des Arabes armés, principalement membres des sous-tribus des Awlad Ziad et des Najaa, ont attaqué Deliba à la suite de litiges entre agriculteurs et pasteurs.

23. Les tensions sont restées vives en ce qui concerne le conflit entre les Maalia et les Rizeigat du sud au Darfour oriental. Aucun incident majeur ne s'est produit au cours de la période à l'examen, mais les informations faisant état du vol par les Maalia de 320 moutons appartenant aux Rizeigat du sud à Birghit le 13 janvier ont failli déclencher une autre série de combats. Cet incident a fait un mort et sept blessés parmi les Rizeigat du sud. Avec l'appui du Gouvernement soudanais, les dirigeants des deux tribus sont intervenus pour dissiper les tensions et faciliter la conclusion d'un accord en vue d'éviter des représailles.

### **Criminalité et banditisme**

24. La criminalité demeure une préoccupation majeure pour la population au Darfour. La MINUAD a recensé 208 actes criminels contre 284 au cours de la précédente période. Les infractions les plus courantes sont les vols (56 cas), les attaques à main armée (40 cas), les meurtres (35 cas), les coups et blessures (18 cas), les vols de véhicules (17 cas), les crimes de violence sexuelle et sexiste (14 cas), les enlèvements (11 cas), les vols de bétail (10 cas), les incendies

volontaires (3 cas) et la destruction de biens (4 cas). Au total, 68 cas ont été enregistrés au Darfour septentrional, 48 au Darfour occidental, 38 au Darfour méridional, 27 au Darfour oriental et 27 au Darfour central. La plupart des auteurs présumés, dont des membres de milices et des éléments armés, n'ont pas été arrêtés ni traduits en justice du fait de l'absence d'autorités gouvernementales chargées de la sécurité dans certains villages. La lenteur et l'inefficacité des systèmes de justice ont également continué de contribuer à favoriser une culture d'impunité au Darfour.

25. Le 3 février, des hommes armés non identifiés à bord de huit véhicules de type Land Cruiser ont attaqué le marché de Mellit (Darfour septentrional), tuant 10 civils et en blessant 13 autres dans le cadre d'un vol présumé. Le 13 janvier, à Abou Karinka, environ 200 hommes armés de la tribu des Maalia à bord de trois véhicules ont attaqué des éleveurs rizeigat dans le village de Beg hit; ils en ont blessé sept et leur ont volé quelque 1 000 chèvres. Le 5 février, des hommes armés non identifiés à bord d'un véhicule de type Land Cruiser ont ouvert le feu sur des éleveurs zaghawa et leur ont volé environ 600 chèvres près du village de Disa (Darfour septentrional). Plusieurs des faits présumés se sont produits aux alentours des camps de déplacés et ciblaient les communautés locales. Il s'agissait notamment de crimes de violence sexuelle et sexiste perpétrés par des hommes armés à l'encontre de femmes et d'enfants déplacés. Le 15 janvier, par exemple, un homme non identifié à dos de chameau aurait violé une élève de 12 ans dans le village de Tina (Darfour septentrional).

## **B. Situation humanitaire**

26. Du fait de l'intensification des hostilités entre les forces du Gouvernement soudanais et les mouvements armés dans plusieurs régions du Darfour, la situation humanitaire s'est encore détériorée et des dizaines de milliers de civils ont à nouveau été déplacés. Les partenaires humanitaires ont confirmé que près de 39 000 personnes ont été déplacées depuis décembre 2014. Les informations faisant état de nouveaux déplacements importants dans la localité de Rokero au nord du Djebel Marra n'ont pu être vérifiées en raison des restrictions d'accès imposées de longue date par les autorités gouvernementales.

27. La majorité des nouveaux déplacés dont le statut a été vérifié s'est installée dans des camps situés à proximité d'Al-Fasher, ce qui a permis de leur fournir une aide humanitaire de base à partir des stocks d'urgence. Il est toutefois devenu plus difficile de satisfaire de nouveaux besoins à Tawilla et à Nertiti et pour les quelque 4 500 déplacés qui avaient trouvé refuge dans la zone protégée mise en place par la MINUAD et directement adjacente à la base d'opérations de la mission à Oum Barou, un endroit reculé bénéficiant déjà d'une petite présence humanitaire. Néanmoins, au début de février, une assistance de base était fournie dans toutes les zones censées accueillir de nouveaux déplacés, à l'exception de la localité largement inaccessible de Rokero. Au 4 février, les partenaires humanitaires avaient organisé quatre vols des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies vers Oum Barou, en vue de livrer des fournitures pour la nutrition, l'approvisionnement en eau et l'assainissement et des articles ménagers de base. D'autres fournitures alimentaires et nutritionnelles essentielles devraient arriver à brève échéance dans la zone, ce qui devrait permettre de satisfaire largement les besoins essentiels du grand nombre de déplacés résidant à Oum Barou.

28. La dernière vague de déplacement s'inscrit dans le cadre plus large de la détérioration de la situation humanitaire au Darfour. On dénombre plus de 450 000 nouveaux déplacés en 2014, soit le nombre le plus important enregistré en une année depuis 2004. Parmi ceux-ci, au moins 300 000 restent toujours déplacés, ce qui porte le nombre estimatif total des déplacés au Darfour à plus de 2,5 millions. Du fait des nouveaux arrivés dans les camps et dans d'autres lieux, les besoins en matière d'assistance et de protection ont considérablement augmenté, mettant ainsi à rude épreuve une opération d'aide qui manquait déjà gravement de ressources. Seulement 55 % des besoins de financement définis dans le plan d'intervention stratégique du Soudan pour 2014 étaient couverts à la fin de l'année (545 millions de dollars sur 995 millions).

### C. Contexte opérationnel

29. Le contexte opérationnel au Darfour a continué de poser de grandes difficultés pour l'exécution du mandat de la MINUAD et des programmes des organismes humanitaires. Les principaux problèmes étaient notamment les attaques et les menaces à l'encontre du personnel, les détournements et les vols de véhicules et les restrictions à la liberté de circulation imposées par le Gouvernement soudanais et les mouvements armés.

30. La MINUAD a continué de subir des attaques de groupes armés, en particulier dans les zones situées entre Khor Abéché et Menawachei (Darfour méridional) et à Labado (Darfour oriental). Au cours de la période considérée, quatre attaques ont été perpétrées contre le personnel de la MINUAD. Le 12 décembre, un groupe d'une vingtaine d'hommes armés non identifiés ont attaqué une patrouille de la MINUAD à Wadi Korno, près de Khor Abéché (Darfour méridional), faisant trois blessés parmi les Casques bleus et emportant deux véhicules, une arme et d'autres matériels. Le 19 décembre, un groupe d'hommes armés non identifiés ont attaqué une autre patrouille de la MINUAD à Oum Zeifa, près de Labado (Darfour oriental). Bien que les membres de la patrouille aient réussi à repousser l'attaque, deux d'entre eux ont été blessés par balle. Le 6 janvier, 11 hommes armés non identifiés ont attaqué une patrouille militaire de la MINUAD à Burumburum près de Khor Abéché. Deux des assaillants ont été tués au cours d'échanges de coups de feu avec la patrouille et trois seraient décédés ultérieurement des suites de leurs blessures. Le même jour, 15 hommes armés non identifiés ont attaqué une patrouille de la MINUAD alors qu'elle s'approvisionnait à un point d'eau à Habilla. Les assaillants ont désarmé les soldats de la paix et se sont emparés de deux véhicules de la mission, ainsi que de leurs armes et d'autres biens. Les deux véhicules ont par la suite été récupérés avec l'aide des Forces armées soudanaises et restitués à la MINUAD. Celle-ci a mené une enquête sur cet incident. Des mesures appropriées seront prises pour faire en sorte que les patrouilles se soient plus vulnérables à ce type d'attaques.

31. Le 29 janvier, sept hommes armés non identifiés ont arrêté un autobus de la MINUAD à proximité du camp de Zalingei et enlevé deux membres du personnel international des prestataires de services, qui sont toujours en captivité.

32. Le Gouvernement soudanais et les mouvements armés ont continué d'imposer des entraves à la liberté de circulation de la MINUAD. Durant la période considérée, la circulation par voie terrestre a été entravée à 63 occasions, contre 72 au cours de la période précédente. Le Gouvernement a imposé au total

59 restrictions, tandis que l'ALS-AW en a imposé trois et le MLJ une. Les restrictions les plus nombreuses étaient imposées au Darfour septentrional, notamment dans la zone de Thabit, ainsi qu'au Darfour méridional et au Darfour oriental. La raison la plus communément invoquée était prétendument des problèmes de sécurité dans la région en question. Au cours de la période considérée, le Gouvernement soudanais a refusé d'accorder une autorisation pour 28 des 3 665 vols prévus de la MINUAD.

33. Au cours de la période considérée, le Gouvernement soudanais a approuvé la grande majorité des demandes d'accès humanitaire. Depuis la mi-novembre 2014, il a approuvé 139 des 150 demandes présentées. Ce taux d'approbation est similaire à celui enregistré au cours de la période précédente. Néanmoins, sur les 139 missions humanitaires pour lesquelles l'accès avait été approuvé, 12 ont par la suite été annulées, reportées ou effectuées seulement en partie à cause de restrictions imposées au niveau local. En outre, dans plusieurs cas où l'accès était approuvé, des restrictions étaient imposées à la participation du personnel de certains secteurs. Par ailleurs, les lieux dont l'accès était refusé ont d'une manière générale été privés de toute assistance humanitaire depuis plusieurs années; il s'agit notamment de certaines parties de Jebel Marra, de certaines localités du Darfour central et de l'est de Jebel Marra au Darfour méridional.

34. Le 21 décembre, des éléments armés de l'ALS-AW ont encerclé la base d'opérations de la MINUAD à Sortoni (Darfour septentrional) et exigé que leur soient remis deux véhicules loués qui, selon eux, appartiendraient à des entreprises paragouvernementales. À la suite de négociations, les représentants de la mission ont refusé d'obtempérer et les éléments armés se sont retirés de la zone, mettant en garde la MINUAD de ne pas s'aventurer en dehors de la base d'opérations. Les troupes de la MINUAD se sont mises en position défensive et, à la suite d'autres négociations avec les dirigeants de l'ALS-AW, la mission a repris ses patrouilles le 24 décembre.

35. Au total 46 actes de criminalité ciblant le personnel des Nations Unies et de la MINUAD ont été enregistrés durant la période considérée, contre 31 au cours de la période précédente. Les détournements et les vols de véhicules des Nations Unies et de la MINUAD sont restés monnaie courante à Al-Fasher (Darfour septentrional) et Nyala (Darfour méridional), du fait de la présence d'éléments armés et de groupes criminels qui continuent d'opérer dans la région. Au total, 14 détournements de véhicule de la MINUAD et des Nations Unies ont eu lieu au cours de la période considérée, sans compter cinq tentatives avortées; deux des véhicules détournés ont été récupérés avec l'aide du Gouvernement. En outre, deux vols de véhicule et 25 cambriolages et vols par effraction dans les locaux de la MINUAD ont été enregistrés. Toutes ces affaires font l'objet d'une enquête de la MINUAD et du Gouvernement soudanais. Dans l'une des affaires de vol présumé d'un véhicule de la MINUAD au camp de Zalingei, huit membres du personnel de la mission recrutés sur le plan national, qui étaient soupçonnés d'avoir commis le crime, ont été arrêtés par la police soudanaise entre le 21 janvier et le 9 février. Le 11 février, le groupe de services juridiques de la MINUAD a rendu visite aux membres du personnel détenus et a constaté qu'ils étaient en bonne santé et bien traités; les intéressés ont tous été libérés sous caution le 14 février. Pour réduire au maximum les risques d'accroissement de la criminalité, la MINUAD a limité les mouvements du personnel à Al-Fasher et à Nyala. Si ces mesures constituaient une solution aux problèmes de sécurité du personnel, elles ont toutefois sensiblement limité les activités de la mission et entravé l'exécution de ses programmes.

36. Au cours de la période considérée, le Gouvernement soudanais a délivré 523 visas aux membres du personnel de la MINUAD, dont 12 civils, 141 militaires, 236 policiers, 131 vacataires et 3 consultants. Au 26 janvier, 21 demandes de visa étaient en attente pour cinq civils, sept militaires et neuf vacataires.

### **III. Résultats obtenus par la MINUAD**

#### **A. Processus de paix**

##### **Négociations directes avec les mouvements armés**

37. En collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, la MINUAD a continué de dialoguer avec le Gouvernement soudanais, les mouvements armés et d'autres parties prenantes sur la manière d'assurer le succès des pourparlers directs entre les parties et ainsi de parvenir à la cessation des hostilités et de poser la base d'un dialogue national crédible et ouvert à tous. Pour renforcer la capacité des mouvements armés d'engager des pourparlers directs avec le Gouvernement soudanais, elle a organisé à Addis-Abeba, du 17 au 20 novembre, un atelier sur l'art de la négociation, le cessez-le-feu et la cessation des hostilités, auquel ont participé 30 commandants des opérations et représentants des mouvements armés MJE-faction Gibril Ibrahim et ALS-MM.

38. Les pourparlers directs entre le Gouvernement soudanais et le MJE-Gibril et l'ALS-MM ont eu lieu à Addis-Abeba du 23 au 30 novembre, sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. La médiation a été appuyée par la MINUAD, mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

39. Du 20 au 24 janvier, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU par intérim et mon Envoyé spécial ont repris la navette diplomatique entre Doha, Ndjamena, Khartoum et Addis-Abeba pour informer les dirigeants régionaux de leurs travaux de médiation et pour rechercher leur appui et leur consensus sur la voie à suivre dans les pourparlers sur la cessation des hostilités. Ils se sont également entretenus avec des représentants des mouvements armés du Darfour à Addis-Abeba le 29 janvier.

##### **Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour**

40. La sixième session du Conseil de l'Autorité régionale pour le Darfour, qui s'est tenue à Al-Fasher du 8 au 23 décembre, a souligné les progrès accomplis récemment dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Durant la période considérée, le Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan (MJE-Soudan) et le Gouvernement soudanais ont continué d'appliquer les dispositions de l'accord relatives au partage du pouvoir. Le 3 décembre, le Président Béchir a nommé Sadiq Yousef Zakaria et Mohammed Ahmad Hario du MJE-Soudan respectivement Ministre de l'agriculture et Ministre des affaires sociales de l'Autorité régionale. Bahar Abdelgadir a également été nommé Président du Conseil de développement des nomades et des éleveurs du Darfour, et Nahar Osman Nahar Président du Fonds des affaires sociales du Darfour. Dix autres membres du

Mouvement ont également été nommés au Conseil de l'Autorité régionale, dont un au poste de vice-président.

41. Du 2 au 20 novembre, la MINUAD, en coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission du cessez-le-feu et d'autres partenaires, a fourni un appui logistique et technique à la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants du MJE-Soudan et des mouvements affiliés au site de démobilisation à Turbo (Darfour septentrional). Au total 534 ex-combattants ont été démobilisés, dont 287 du MJE-Soudan, 215 de l'ALS-faction Moustafa Terab, 28 de l'ALS-faction originale (Abu Gasim) et 4 du MJE-Paix. Le 22 décembre, dans le cadre des dispositions finales relatives à la sécurité du Document de Doha pour la paix au Darfour, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour de l'Autorité régionale a lancé le processus d'intégration des combattants du MLJ au Darfour méridional et au Darfour oriental dans les Forces armées soudanaises et les forces de la police soudanaise. Selon la Commission, quelque 4 664 combattants du MLJ ont participé volontairement au processus d'intégration. Le 6 février, l'intégration du MLJ dans les Forces armées soudanaises a commencé au Darfour occidental.

42. Le 29 janvier, le MJE-Soudan a informé la MINUAD qu'à cette date, depuis son adhésion au Document de Doha, seulement 13 de ses 21 prisonniers avaient été libérés. Toutefois, aucun progrès n'était accompli en ce qui concerne les 35 prisonniers restants. En outre, 17 membres du MJE-Soudan qui ont été enlevés par le MJE-faction Gibril Ibrahim seraient toujours en captivité dans des conditions très difficiles.

43. Dans le cadre de la première phase d'un programme en trois phases exécuté par le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, le Gouvernement soudanais et l'Autorité régionale pour le Darfour ont continué de financer des projets d'infrastructure stratégiques, notamment la reconstruction de routes reliant Nyala, Al-Fasher et Koutoum, et de la voie ferrée Abou Jabra, ainsi que 315 autres projets en cours d'exécution. Le Darfour a également été raccordé au réseau électrique national et les travaux de construction aux aéroports de Zalingei et de Daein sont achevés.

44. La neuvième réunion de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour s'est tenue le 12 janvier à Nyala (Darfour méridional) sous la présidence du Vice-Premier Ministre du Qatar, Ahmed bin Abdullah Al Mahmoud. Y ont participé les signataires de l'accord, le Gouvernement soudanais, le MLJ, le MJE-Soudan et la MINUAD, ainsi que des représentants d'autres parties prenantes. Tout en constatant les retards pris dans la mise en œuvre du Document de Doha, notamment en ce qui concerne les dispositions finales relatives à la sécurité, les participants ont réaffirmé leur engagement total à cet égard.

45. Le Gouvernement qatarien ayant fourni le financement de départ pour le Dialogue et les consultations internes au Darfour à la fin de décembre, le processus a été lancé à Al-Fasher le 25 janvier, à Nyala le 27 janvier, à El Geneina le 1<sup>er</sup> février à Lalingei le 4 février et à Daein le 8 février. Le processus a commencé par des messages énergiques d'appui au dialogue, à la réconciliation et au compromis de la part des autorités fédérales et des représentants des gouvernements des États, ainsi que des acteurs de la société civile et des responsables locaux. Si des fonds sont disponibles, des dialogues communautaires seront organisés dans le cadre

du processus dans les 64 localités du Darfour ainsi qu'à Khartoum et dans les communautés de réfugiés et de la diaspora. Le processus vise à consolider la paix, à renforcer la confiance et à encourager la réconciliation comme il est indiqué dans le Document de Doha.

## **B. Protection des civils**

### **Protection physique**

46. La mission a continué de maintenir une présence visible de sécurité en appui aux activités humanitaires et au renforcement de la confiance parmi les civils pour les inciter à mener des activités socioéconomiques. Les activités de protection des populations déplacées se sont poursuivies dans les camps et aux alentours des bases d'opérations de la MINUAD, dans les villages, villes et marchés et dans les zones de retour.

47. Pendant la période considérée, le personnel militaire de la MINUAD a mené 15 748 patrouilles, dont 8 720 patrouilles de routine, 2 980 patrouilles de nuit, 2 353 escortes logistiques et administratives, 1 068 patrouilles de proximité et 356 patrouilles de longue distance, ainsi que 271 escortes humanitaires. La police de la MINUAD a continué d'effectuer des patrouilles avec l'appui des unités de police constituées et de la composante militaire. Les patrouilles de police ont mis davantage l'accent sur l'interaction avec les communautés et les évaluations de la situation dans les camps de déplacés. La police a mené au total 8 145 patrouilles, dont 4 144 patrouilles de renforcement de la confiance à l'intérieur des camps de déplacés, 3 454 dans les villages, villes et marchés, 178 dans les zones de collecte de bois, de pâturage ou de culture et 15 sur les voies commerciales. Sur ce total, 926 étaient de moyenne distance, 354 de longue distance et 6 865 de proximité.

48. Suite à la montée des tensions en août dernier en raison d'un plan des autorités locales de procéder à une opération de bouclage et de fouille dans le camp de déplacés de Kalma (Darfour méridional), la MINUAD a renforcé, au cours de la période considérée, le dispositif de protection physique de la population de personnes déplacées en mettant en place une base opérationnelle temporaire dans la région. En outre, elle a continué de dialoguer avec le Gouvernement soudanais pour promouvoir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans l'application des mesures de sécurité, ce qui a également contribué à réduire les tensions dans la région.

49. Le 12 décembre, un incendie a éclaté dans le camp de déplacés de Labado et a causé la destruction d'environ 400 habitations et du marché du camp. La MINUAD est intervenue rapidement pour éteindre l'incendie, ce qui a permis de sauver des vies. Les déplacés qui étaient blessés ont été soignés à la clinique de niveau 1 de la base de la MINUAD à Labado.

50. À la suite d'affrontements survenus le 2 janvier à Tawilla (Darfour septentrional), la MINUAD a fourni un appui initial aux nouveaux déplacés, notamment de l'eau, des rations alimentaires et des soins de santé primaires dans le camp de déplacés d'Argo. Des partenaires humanitaires, dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des organisations non gouvernementales internationales, ont fourni des abris, des articles alimentaires et des soins médicaux.

51. Le 14 janvier, des déplacés se sont installés aux alentours de la base d'opérations d'Oum Barou (Darfour septentrional), cherchant à se mettre à l'abri et à se protéger du conflit en cours dans la région. Leur nombre a régulièrement augmenté au fil des semaines et, selon les estimations, 4 500 personnes étaient déjà accueillies sur le site début février. Selon la MINUAD et les partenaires humanitaires, 20 000 autres personnes dans les zones environnantes auraient besoin d'être protégées. La MINUAD travaille en étroite collaboration avec des acteurs humanitaires à Oum Barou pour fournir des tentes, des réservoirs d'eau, de la nourriture, de l'eau et des services médicaux. Elle a créé à la base un service d'accueil pour les femmes afin d'aider à faire face aux préoccupations particulières des femmes déplacées.

52. Le 20 janvier, toujours au Darfour septentrional, environ 150 civils, pour la plupart des femmes et des enfants, ont cherché refuge dans la zone située à proximité de la base de la MINUAD à Sortoni, craignant une attaque imminente de leurs villages par les forces du Gouvernement soudanais. La MINUAD a fourni aux déplacés des tentes et de l'eau et assuré la liaison avec des partenaires humanitaires pour qu'une assistance plus durable leur soit fournie. Le 21 janvier, la majorité des déplacés ont pu retourner dans leurs villages.

53. La MINUAD a continué de chercher une solution à la menace posée par les engins explosifs en procédant au déminage des zones réputées dangereuses et en menant des opérations de gestion de la sûreté des munitions. Au total 165 engins non explosés ont été neutralisés dans 11 villages. Sur les plus de 3 millions de pièces de munition d'arme de petit calibre arrivées à expiration à la base d'opérations de Zamzam, 478 500 ont été détruites en toute sécurité. Plus de 62 000 civils ont été sensibilisés à la sûreté des armes de petit calibre et au danger que représentent les engins explosifs tandis que, selon les estimations, 200 000 autres civils ont entendu des messages de sécurité et de sûreté diffusés par la radio. La remise en état des installations de stockage d'armes et de munitions à Al-Fasher s'est poursuivie, et il est prévu de fournir une assistance de ce genre dans les autres États. En outre, le 22 décembre, la MINUAD a désamorcé deux obus de mortier de 60 mm près d'Angara et de la vieille ville de Labado (Darfour méridional), et a procédé à l'assainissement de la zone qui a été totalement débarrassée d'engins non explosés.

#### **Logistique et sécurité à l'appui des opérations humanitaires**

54. Au vu de la précarité des conditions de sécurité au Darfour septentrional et au Darfour central, la MINUAD a collaboré étroitement avec les organismes humanitaires pour accéder aux sites isolés, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, fournir des escortes et un appui logistique, mener des missions conjointes intégrées et contribuer à la sécurité de la zone. Elle a assuré au total 173 escortes humanitaires dans tout le Darfour et a, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, favorisé l'évacuation sanitaire de déplacés grièvement blessés, du camp de Hamidiya jusqu'à Khartoum.

55. La MINUAD a également transporté par avion pour le compte de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) 1 381 kilogrammes de médicaments essentiels à Labado, Mouhajeriya et Daein (Darfour oriental). Le 19 janvier, elle a fourni des conteneurs au HCR pour réceptionner des articles non alimentaires au camp de déplacés de Kalma, notamment 500 bâches en plastique, 1 000 couvertures, 500 jerrycans et 500 ensembles d'ustensiles de cuisine qui seraient ultérieurement

distribués aux déplacés. L'opération logistique conjointe MINUAD-PAM a favorisé le transfert de 4 645 tonnes de vivres dans des zones cruellement dans le besoin dans l'ensemble du Darfour. En raison des détournements de véhicules du PAM et de leurs cargaisons de produits alimentaires survenus récemment, la MINUAD a fourni des escortes à 17 convois du PAM constitués au total de 180 camions.

### **Protection des populations**

56. Au cours de la période considérée, la MINUAD a recensé 83 nouvelles violations des droits de l'homme (191 victimes dont 10 mineurs), contre 210 violations (406 victimes) au cours de la période précédente. La mission a confirmé 45 de ces violations, et il est fort probable que les 38 restantes, bien qu'elles n'aient pas encore été confirmées, aient bien été commises selon des informations corroborées de diverses sources. Sur les 83 violations, 29 (52 victimes) auraient été commises par des entités du Gouvernement soudanais ou des entités affiliées (police, Forces d'appui rapide, Forces de défense populaires, gardes-frontières, Forces armées soudanaises) tandis que les victimes des 54 restantes ont décrit les assaillants comme étant des hommes armés ou des hommes arabes armés non identifiés. Il y a eu notamment 13 violations du droit à la vie (34 victimes dont 2 mineurs); 13 violations du droit à l'intégrité physique (34 victimes dont 2 mineurs), y compris trois cas d'enlèvement (10 victimes); 12 cas de violences sexuelles et sexistes (26 victimes dont 6 mineurs). Une tentative de viol a également été enregistrée.

57. Au cours de la période considérée, les autorités nationales de maintien de l'ordre n'ont pas donné suite à la majorité des violations des droits de l'homme qui avaient été portées à leur attention, compromettant ainsi la protection des populations du Darfour. Sur les 83 violations enregistrées, les victimes en ont signalé 46 aux autorités gouvernementales soudanaises. Des enquêtes ont été diligentées dans seulement 13 de ces affaires et ont abouti à 10 arrestations. Sur les 10 personnes arrêtées, 4 sont en attente de jugement, 1 suspect a été libéré pour manque de preuves et 1 autre l'a été à la suite d'un règlement négocié avec la victime. La MINUAD n'a pas pu obtenir d'information auprès du Gouvernement soudanais au sujet de deux affaires. S'agissant des 33 violations restantes, la MINUAD a été informée par des témoins ou des victimes que les autorités gouvernementales n'avaient rien fait pour mener des enquêtes. Les raisons invoquées sont notamment l'inexistence de postes de police, en particulier à Koutoum, Tawilla, Korma et Saraf Omra (Darfour septentrional), la méconnaissance de l'identité des auteurs et le manque de capacités de police et de capacités judiciaires. Les victimes et leurs familles ont également fait état d'un manque de volonté de la part des services de maintien de l'ordre de mener une enquête dans d'autres cas. Dans le cadre de ses échanges avec le Gouvernement en vue de renforcer les capacités en matière de justice pénale au Darfour, la MINUAD appuie l'exécution d'un programme de deux mois à Khartoum visant à former 50 juristes originaires du Darfour aux fonctions de procureur.

58. L'exécution de 25 projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention des jeunes en situation de risque, qui a commencé en 2013-2014, est maintenant achevée. Au total 15 nouveaux projets, qui ont été approuvés pour l'année budgétaire 2014-2015, permettront de fournir une formation professionnelle à 1 200 jeunes et d'améliorer l'accès à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement à 40 000 membres des communautés, ainsi que de meilleurs moyens de subsistance.

59. Deux centres d'assistance juridique aux camps de déplacés d'Abou Chouk (Darfour septentrional) et de Kalma (Darfour méridional) ont été rénovés pour accueillir convenablement des activités communautaires telles que la fourniture aux résidents de ces camps de conseils d'ordre juridique et de services d'aiguillage. Dans le cadre de la stratégie de la MINUAD visant à mettre fin aux conflits intercommunautaires, une feuille de route prévoyant le renforcement des capacités de 80 juges de tribunaux ruraux en matière de médiation des litiges au sujet des terres et des ressources a été approuvée à l'issue d'une réunion commune entre la MINUAD et les autorités judiciaires à Khartoum le 15 décembre.

60. Le 16 décembre 2014, la mission a reçu la traduction anglaise non officielle d'un résumé du rapport du procureur général spécial pour le Darfour concernant les allégations de viol collectif qui aurait été commis dans le village de Thabit (Darfour septentrional). La conclusion de ce rapport est qu'il n'y avait pas de victimes ni de témoins, de documents ou autres preuves dans le village de Thabit pour étayer les allégations de viol. La MINUAD continue de subir des restrictions dans les efforts qu'il fait pour se rendre dans le village de Thabit afin de poursuivre les enquêtes.

### **C. Médiation des conflits locaux**

61. Au cours de la période considérée, on a enregistré un certain nombre d'interventions des autorités et des médiateurs traditionnels des communautés pour prévenir ou régler des conflits intercommunautaires violents, avec l'aide de la MINUAD. Les deux interventions les plus remarquables concernaient le conflit entre les Maaliya et les Rizeigat du sud au Darfour oriental et le règlement de la situation entre le camp de déplacés de Hamidiya et l'ethnie Bargo au Darfour central.

62. La MINUAD a continué de dialoguer avec les autorités gouvernementales au niveau fédéral et au niveau des États, avec la Commission Vérité, justice et réconciliation de l'Autorité régionale pour le Darfour au Darfour septentrional et au Darfour oriental, ainsi qu'à Khartoum pour relancer le processus de réconciliation entre les Rizeigat du sud et les Maaliya. Les 29 et 30 novembre, elle a animé deux ateliers préparatoires à l'intention des Maaliya à Abou Karinka et des Rizeigat du sud à Daein. Ces ateliers visaient à faciliter le dialogue, à adopter des positions unifiées et à apaiser les tensions entre les deux tribus après l'échec de la conférence de réconciliation d'Al Foula en juin 2014.

63. En outre, la MINUAD, l'Autorité régionale pour le Darfour et le Centre de Kacha pour la paix et la sécurité ont organisé, le 22 décembre, un forum de la paix auquel ont participé d'éminentes personnalités du Darfour, des responsables du Gouvernement soudanais et de l'Autorité régionale pour le Darfour, et des représentants des Maaliya et des Rizeigat du sud. Les communautés ont réaffirmé leur attachement à l'accord de cessation des hostilités conclu à Taweicha (Darfour septentrional) en août 2013, et ont convenu de participer à une conférence de réconciliation que le Gouvernement proposait de tenir début 2015.

64. Des progrès ont été accomplis au Darfour central en ce qui concerne le règlement d'un différend entre les résidents du camp de déplacés de Hamidiya et l'ethnie Bargo. Le 19 décembre, la MINUAD et le Comité de coexistence pacifique ont organisé et animé une réunion de médiation à l'intention des déplacés et des représentants de l'ethnie Bargo en vue de résoudre le différend. La MINUAD a immédiatement augmenté le nombre des patrouilles dans le camp et les zones

environnantes et a tenu une série de réunions séparées avec les administrations traditionnelles des deux groupes, le chef local des Four et le Président du Comité de coexistence pacifique, les 3, 10, 15 et 16 décembre 2014 et les 19 et 23 janvier 2015, afin de les engager à opter pour le règlement pacifique du différend. Bien que le Comité ait recommandé que les déplacés qui avaient été blessés soient indemnisés, ce qui constituerait un geste de bonne volonté en vue du règlement pacifique du différend, les parties ne se sont pas encore entendues sur cette proposition.

65. Dans le cadre d'un autre effort de médiation, la MINUAD a effectué une mission de visite à Tawilla, les 18 et 19 novembre, afin de dialoguer avec les membres de la communauté, les déplacés et leurs responsables au sujet de la libération de trois otages zaghawa, qui avaient été enlevés le 11 novembre par des nomades arabes d'Oumjalbak près de Koutoum (Darfour septentrional). Le 27 décembre, dans la localité de Rihade El Berdi (Darfour méridional), elle a contribué, ensemble avec le Ministre de l'industrie et un comité de médiation, à un progrès décisif dans les négociations entre les Taayicha et les Salamat, qui a permis à ces derniers de retourner sur les lieux d'où ils avaient été déplacés.

66. Le 26 novembre, en coopération avec l'UNICEF et la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la MINUAD a lancé à Miseriya (Darfour septentrional) une campagne pour l'ensemble du Darfour intitulée « Plus d'enfants soldats – Protégez le Darfour ». Miseriya a été choisie après une flambée d'affrontements intra et intertribaux au Darfour septentrional au cours desquels des enfants avaient été utilisés comme soldats. Cheikh Mousa Hilal, chef tribal de renom au Darfour septentrional, et d'autres personnalités locales se sont félicités de l'initiative. Le 17 décembre, Cheik Hilal a publié un décret interdisant aux communautés relevant de son autorité d'utiliser des enfants dans les affrontements ethniques, ce qui a été suivi par le lancement d'un plan stratégique communautaire pour éviter les violations, approuvé par les différents chefs des tribus, y compris les Rizeigat du nord/Abbala, les Beni Hussein, les Four, les Tama, les Gimir et les Awlad dans diverses zones du Darfour septentrional. La campagne a par la suite été lancée à Al-Fasher le 9 décembre; il est envisagé de l'étendre aux autres parties du Darfour.

67. La mission est restée en contact avec les parties prenantes locales afin de favoriser la coexistence pacifique entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs pendant la saison agricole, et a renforcé les comités conjoints afin de promouvoir le dialogue intercommunautaire sur les moyens pratiques de partager l'accès aux ressources naturelles et d'éviter les affrontements. À cette fin, 19 réunions ont eu lieu dans tous les États du Darfour et la MINUAD a effectué huit missions sur le terrain au cours desquelles elle s'est entretenue, dans tous les États, avec les responsables communautaires dans les zones de tension. Les entretiens ont été axés sur les progrès de la saison agricole et la promotion de la coexistence pacifique entre agriculteurs et nomades. Pour donner suite à ces activités, la MINUAD et une organisation non gouvernementale locale ont organisé à Fata Borno (Darfour septentrional), le 23 novembre, une réunion sur la paix à l'intention des agriculteurs et des nomades, qui était axée sur l'amélioration des relations intertribales et la protection des agriculteurs pendant la saison agricole.

68. En décembre 2014, dans le cadre de l'action qu'elle continue de mener pour réduire les différends entre agriculteurs et pasteurs au sujet des ressources en eau limitées, la MINUAD a commencé à mettre en œuvre le projet de renforcement des

capacités et de consolidation de la paix au Darfour, qui est financé par le Gouvernement japonais. Ce projet, dont l'exécution est assurée par le Conseil de développement des nomades, comprend l'excavation et la remise en état de 100 points d'eau naturels; 19 sont déjà achevés. Le projet augmentera l'accès à l'eau et les quantités disponibles pour les communautés de pasteurs et réduira potentiellement les conflits entre les agriculteurs et les nomades qui découlent du manque d'eau.

#### **IV. Aspects financiers**

69. Par sa résolution 69/261, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 153 611 300 dollars des États-Unis pour le fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.

70. Au 10 février 2015, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de la MINUAD s'élevait à 353,3 millions de dollars et le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à 2 735,2 millions de dollars. À la même date, les dépenses au titre des contingents et des matériels leur appartenant ont été remboursées pour les périodes s'achevant le 31 août 2014 et le 30 septembre 2014, respectivement, conformément au calendrier trimestriel.

#### **V. Observations et recommandations**

71. Le lancement par le Gouvernement de l'opération « Été décisif » contre les mouvements rebelles non signataires de l'accord et l'offensive menée par ces mouvements ont manifestement eu des effets négatifs sur la situation en matière de sécurité, en particulier au Darfour septentrional et au Darfour central. Les maisons, les villages et les moyens de subsistance de civils innocents ont été détruits.

72. Je demande au Gouvernement et aux mouvements non signataires d'engager des négociations en vue de la cessation des hostilités, sans conditions préalables, et de régler leurs différends politiques de manière pacifique à la table de négociation. Ils doivent mettre fin à la violence dans l'intérêt des civils innocents touchés.

73. S'il est vrai que des avancées positives ont été enregistrées en ce qui concerne la réconciliation intercommunautaire au Darfour septentrional, au Darfour oriental et au Darfour méridional, je suis toutefois préoccupé par le fait que les opérations militaires se poursuivent et compromettent la cohésion sociale et que, les armes étant facilement accessibles, les populations continueront de recourir à la violence pour avoir accès aux ressources naturelles.

74. Je demande au Gouvernement, en particulier, d'exercer sa responsabilité souveraine d'assurer la protection des citoyens du Soudan. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies sont disposées à prêter leur concours pour renforcer la capacité du Gouvernement et des communautés locales de lutter contre l'impunité, de faire en sorte que les auteurs d'attaques et d'atteintes aux droits de l'homme répondent de leurs actes et d'aider le Gouvernement et les communautés locales à trouver des solutions aux causes profondes de la violence.

75. Il est déplorable que les pourparlers de paix entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés se trouvent dans l'impasse. Il est essentiel que toutes les

parties s'emploient à parvenir à un règlement pacifique du conflit. Les mouvements armés doivent s'attacher à faire des avancées sur les questions de fond plutôt que de rechercher une nouvelle plateforme ou un nouveau processus de paix. Je demande aux parties de faire preuve de souplesse et de bonne volonté pour reprendre les négociations en vue de parvenir à une paix globale et durable.

76. Les civils au Darfour continuent de subir des violations des droits de l'homme, notamment du fait de la destruction de maisons et de biens, des déplacements et de la violence sexuelle et sexiste. La gamme des violations témoigne de l'instabilité de la situation au Darfour, ainsi que de la présence persistante de leurs auteurs et de la place de choix qu'ils occupent au sein des forces gouvernementales et des mouvements armés.

77. Je suis profondément préoccupé par la poursuite des menaces et des attaques contre la MINUAD et contre le personnel humanitaire et contractuel. Je condamne tout particulièrement les quatre attaques armées menées contre des soldats de la paix de la mission pendant la période considérée, les nombreux détournements de véhicules survenus à Al-Fasher et à Nyala et l'enlèvement de deux agents contractuels de la mission, qui demeurent en captivité. Je demande Gouvernement soudanais de mener rapidement des enquêtes et de traduire en justice les personnes responsables de ces actes.

78. La MINUAD continue de faire face, surtout au Darfour septentrional et au Darfour méridional, à des entraves à la liberté de circulation imposées dans la plupart des cas par des organismes de sécurité gouvernementaux mais aussi par les mouvements armés. Je lance de nouveau un appel au Gouvernement et aux mouvements armés pour qu'ils garantissent un accès sans entrave à la MINUAD et aux partenaires humanitaires afin de leur permettre de s'acquitter effectivement des tâches qui leur ont été confiées. À cet égard, je déplore profondément le fait que la MINUAD n'ait pas pu avoir accès à Thabit pour poursuivre ses enquêtes sur les allégations persistantes de viol collectif commis dans le village.

79. Je félicite les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord, malgré des retards considérables. Je les encourage à prendre davantage de mesures concertées et concrètes pour apporter aux Darfouriens les avantages de la paix auxquels ils s'attendaient au moment de la signature du document en 2011. Je me félicite du soutien que le Gouvernement qatarien apporte au processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, qui offre une bonne occasion d'engager un dialogue permettant de remédier aux causes profondes du conflit. Il faut donc que tous les Darfouriens souscrivent à ce processus. Je demande aux donateurs et, plus généralement, à la communauté internationale d'honorer leurs engagements et de contribuer financièrement au succès du processus.

80. Pour conclure, je voudrais exprimer mes remerciements à Abiodun Bashua, Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint par intérim, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MINUAD, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, qui, malgré l'adversité, ne cessent de déployer inlassablement des efforts en vue d'améliorer la vie des populations au Darfour. Je tiens également à saluer mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, et les Présidents Thabo Mbeki et Abdusalami Abubakar, du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour les efforts qu'ils déploient en vue de régler le conflit au Darfour.

Carte

